



INFORMATION

Vous avez tous reçu un mail d'Arval et de Fleet logistique concernant la procédure sur les contrôles technique.

Sachez que vos élus FGTA FO ont déclenché en amont une alerte de danger grave et imminent, afin que la direction prenne ses responsabilités et informe immédiatement tous les salariés concernés.



Obligation de sécurité

Le Code du travail (Article L4121-1) précise que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour **assurer la sécurité et protéger la santé** physique et mentale des travailleurs.



Ainsi, l'employeur étant tenu d'atteindre un résultat, en cas de mise en danger du salarié ou de défaut de sécurité, l'employeur sera présumé de plein droit responsable. Il ne pourra **s'exonérer de sa responsabilité** qu'en démontrant un cas de force majeure ou, à défaut, le fait que le salarié ait lui-même concouru à la production de son dommage.

Aussi dès que l'employeur vous informe de la nécessité de faire votre Contrôle Technique, vous devez le faire immédiatement. **Sinon ce sera vous qui serez tenue pour responsable !**



Gardons le contact Rejoignez la FGTA FO CCEP au Commercial

Farad, Rachid, Madani, Christophe, Mohamed

NOTRE MAIL : FGTAFO.COCACOLA@GMAIL.COM

NOTRE BLOG : FOCOCACOLA.FR

